

La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin rejette la fusion avec la Commission scolaire des Appalaches

Saint-Georges, le 26 février 2013 – Le conseil des commissaires de la CSBE a décidé de « rejeter la possibilité de regroupement de services ou de fusion avec la Commission scolaire des Appalaches ».

C'est ce qu'indique une résolution votée le 26 février dernier, lors d'une séance régulière du conseil des commissaires. Elle faisait suite à une lettre envoyée le 3 décembre 2012 par la Commission scolaire des Appalaches, qui proposait d'explorer la possibilité d'une fusion entre les deux commissions scolaires.

La décision de la CSBE se base sur une analyse faite à l'interne, à partir de données provenant de l'étude récemment réalisée sur une fusion de trois commissions scolaires (Appalaches, Beauce-Etchemin et Côte-du-Sud). Il ressort de cette analyse qu'une fusion avec la Commission scolaire des Appalaches n'entraînerait aucune économie et que des pertes de revenus seraient même engendrées par la diminution des allocations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Dans la résolution adoptée le 26 février, on fait aussi état de « la complexité de concilier les ententes locales, surtout celles du personnel enseignant » et de « la volonté des maires des municipalités de la région de Thetford de conserver leur commission scolaire intacte ». La CSBE y évoque également les compressions budgétaires qui sont prévues pour la prochaine année.

Selon le président de la CSBE, M. Charles-Henri Lecours, il a toujours été clair pour les commissaires qu'on n'opterait pour une fusion que dans la mesure où la population de la Beauce-Etchemin pourrait en tirer profit. « La décision qui a été rendue est en tout point conforme à la ligne de conduite qu'on s'était tracée au départ », note-t-il.

-30-

Source :
Jacques Légaré
Conseiller en communication
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
418 228-5541, poste 2694
jacques.legare@csbe.qc.ca